



**La Ville de Brampton se prépare à mettre à jour
ses programmes et ses services en fonction des mesures prises
par la Province pour assouplir prudemment et progressivement
les mesures liées à la COVID-19**

BRAMPTON, ON (le 25 janvier 2022) – À la suite de l'annonce faite par le gouvernement de l'Ontario la semaine dernière, la Ville de Brampton se prépare à mettre à jour ses programmes et ses services et à rouvrir certaines de ses installations à compter du 31 janvier 2022.

Mesures de santé et de sécurité de la Province en vigueur le 31 janvier

À partir du lundi 31 janvier à 0 h 01, les mesures suivantes seront en place :

- Augmentation de la limite permise pour les rassemblements à l'intérieur à 10 personnes et à 25 personnes à l'extérieur.
- Augmentation ou maintien de la limite de capacité à 50 pour cent dans les établissements publics intérieurs, entre autres dans les établissements suivants :
 - restaurants, bars et autres établissements servant de la nourriture et des boissons sans installations de danse;
 - détaillants (y compris les épiceries et les pharmacies);
 - centres commerciaux;
 - installations destinées aux sports et activités de conditionnement physique récréatives sans zones dédiées aux spectateurs, y compris les salles d'entraînement physique;
 - cinémas;
 - espaces de réunion et d'événements;
 - Installations récréatives, parcs d'attractions, y compris les parcs aquatiques;
 - Musées, galeries, aquariums, zoos et attrait touristiques similaires;
 - Casinos, salles de bingo et autres établissements de jeux;
 - Services, cérémonies ou rites religieux.
- Ouverture des zones destinées aux spectateurs, notamment dans les installations destinées aux événements sportifs, les salles de concert et les théâtres, avec une capacité limitée à 50 pour cent ou à 500 places assignées, selon la plus petite des deux éventualités.

La preuve de vaccination et d'autres exigences pourraient continuer de s'appliquer dans les établissements où elles sont déjà en vigueur.

Services, programmes et installations de la Ville

Hôtel de ville et services généraux

À partir du 21 février, l'hôtel de ville et les services généraux rouvriront leurs portes afin d'offrir des services sans rendez-vous. D'ici là, les services sont offerts uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, visitez la page www.brampton.ca/skiptheline.

De plus amples précisions concernant les espaces de réunion et la location des installations seront fournies dans les semaines à venir.



Service de transport en commun de Brampton

Le Service de transport en commun de Brampton fonctionnera à des niveaux de service réduits jusqu'à nouvel ordre. Il se peut que les heures d'ouverture de certains terminaux soient également modifiées.

Pour obtenir l'horaire des lignes et les heures d'ouverture les plus récentes, les usagers sont invités à appeler le centre de contact du Service de transport en commun de Brampton au 905 874-2999. Pour des mises à jour régulières du service, visitez le site www.bramptontransit.com ou suivez [@bramptontransit](https://twitter.com/bramptontransit) sur Twitter.

Nous rappelons aux usagers du Service de transport en commun de Brampton de porter un masque bien ajusté dans l'autobus et aux terminaux, et d'éviter d'abaisser leur masque pour manger ou boire pendant leurs déplacements, sauf en cas d'urgence médicale. Nous rappelons également aux usagers d'emporter leur propre désinfectant personnel lors de leurs déplacements, tel que du désinfectant pour les mains ou des lingettes, de se laver les mains souvent et de tousser ou d'éternuer dans le creux de leur coude.

Un programme amélioré de nettoyage et de désinfection reste en vigueur. L'objectif du Service de transport en commun de Brampton est de désinfecter toutes les surfaces dures, les compartiments des opérateurs et les sièges toutes les 48 heures. La majorité des autobus sont désinfectés toutes les 24 heures à l'heure actuelle. Les installations et les terminaux dotés de surfaces dures sont nettoyés et désinfectés quotidiennement.

Service de loisirs

Installations de loisirs en salle

Les centres de loisirs rouvriront leurs portes le lundi 31 janvier pour les programmes avec inscription et les programmes sans inscription. Conformément à la réglementation provinciale, la capacité d'accueil des centres de loisirs sera réduite à cinquante pour cent. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à l'avance pour visiter les centres de loisirs, mais il est recommandé aux visiteurs d'acheter leurs services en ligne avant leur visite, car tous les services sont offerts selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les programmes disponibles peuvent être consultés en ligne en visitant la page www.brampton.ca/registerforprograms à partir du mercredi 26 janvier à 10 h.

Programmes de la saison avec inscription d'hiver

La saison avec inscription d'hiver reprendra à partir de la semaine du 31 janvier pour une session raccourcie. Les dates de fin de programme ne seront pas modifiées. Les participants qui se sont précédemment inscrits aux programmes d'hiver ont reçu un crédit au prorata sur leur compte client pour compenser la durée réduite de la session.

Abonnements

La vente des abonnements reprendra à partir du mercredi 26 janvier à 10 heures. Vous pouvez consulter les options disponibles en matière d'abonnement sur la page www.brampton.ca/memberships.



Exigences en matière de preuve de vaccination

Tous les visiteurs âgés de 12 ans et plus pénétrant dans les centres de loisirs de la Ville de Brampton sont tenus de présenter une preuve de vaccination. Cela s'applique à tous les participants et spectateurs dans les centres de loisirs, y compris les jeunes, les entraîneurs, les instructeurs, les soignants, les bénévoles et les arbitres de jeu.

Les enfants qui auront 12 ans en 2022 (nés en 2010) disposeront d'un délai de grâce de 12 semaines à compter de leur date de naissance, pendant lequel ils ne devront pas présenter de preuve de vaccination dans les installations sportives et récréatives couvertes. Les enfants disposeront ainsi du temps nécessaire pour se faire vacciner et satisfaire aux exigences en matière de preuve de vaccination. À l'issue de la période de grâce de 12 semaines, ils devront présenter une preuve de vaccination.

Méthodes de preuve de vaccination acceptées

Les visiteurs des centres de loisirs devront utiliser le certificat de vaccination amélioré avec code QR et l'application VérifOntario. Le code QR peut être utilisé sous forme numérique ou en imprimant une copie papier. Les personnes peuvent télécharger leur certificat amélioré avec code QR en se rendant ici. La preuve d'un test COVID-19 négatif ne sera pas acceptée comme alternative à la preuve d'une vaccination complète. Les exemptions médicales écrites ne sont plus acceptées pour accéder aux centres de loisirs.

Dépistage en ligne

Tous les visiteurs auront la possibilité de remplir un formulaire de dépistage et de recherche de contacts en ligne avant leur arrivée aux centres de loisirs de la Ville de Brampton. Pour accéder à l'outil de dépistage en ligne, rendez-vous ici. Les visiteurs peuvent gagner du temps en répondant aux questions de présélection en ligne à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'un ordinateur avant leur visite. À leur arrivée à l'entrée ou à la zone de filtrage désignée, tous les visiteurs doivent montrer la confirmation du filtrage (coche verte) par téléphone. La recherche des contacts sur papier continuera d'être disponible pour les visiteurs qui ne souhaitent pas répondre aux questions de prédépistage en ligne.

Installations de loisirs en plein air

Les programmes et aménagements en plein air, notamment le patinage en plein air et le parc du Mont Chinguacousy, continuent d'être accessibles. Vous trouverez des informations à jour sur les programmes et services extérieurs à l'adresse www.brampton.ca/winterwonderland. Les patinoires continueront de fonctionner selon le système du premier arrivé, premier servi, si les conditions météorologiques et l'état de la glace le permettent. Nous encourageons les visiteurs à consulter la page www.brampton.ca/outdoorskating pour obtenir des mises à jour sur les directives relatives au patinage en plein air et sur l'état opérationnel des patinoires avant leur visite.



Théâtre The Rose et les installations des arts du spectacle

Toutes les installations des arts de la scène de la ville en salle de Brampton restent accessibles pour les répétitions et les représentations enregistrées. Les représentations avec un public en personne reprendront en mars 2022, avec les restrictions COVID-19 applicables.

La programmation en plein air aura lieu à Garden Square pour la Journée de la famille le 21 février 2022.

Les remboursements par crédit ou chèque, par crédit de compte ou par don sont toujours possibles pour tous les détenteurs de billets, en envoyant un courriel à boxoffice@brampton.ca.

Vous trouverez des précisions supplémentaires sur le site www.therosebrampton.ca.

Les théâtres LBP et Cyril Clark rouvriront en mars 2022 avec les restrictions liées à la COVID-19 applicables.

Bibliothèque de Brampton

Toutes les bibliothèques de Brampton sont ouvertes tous les jours pour les services en succursale, à l'exception de Mount Pleasant Village, qui offre un service quotidien de ramassage en bordure de trottoir uniquement. Les habitants pourront bientôt profiter de promenades contées en plein air installées dans les parcs Professor's Lake, Loafer's Lake et Chinguacousy. La bibliothèque de Chinguacousy Branch prête gratuitement des trousseaux d'activités hivernales selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement des stocks. Pour obtenir des précisions, consultez le site www.bramptonlibrary.ca.

Vaccins contre la COVID-19

Les vaccins sont le meilleur moyen de se protéger et de protéger autrui. Les personnes âgées de cinq ans et plus peuvent maintenant prendre rendez-vous en utilisant le système de réservation des vaccins de l'Ontario ou en appelant le 1 833 943-3900.

Les personnes âgées de 18 ans et plus peuvent désormais prendre rendez-vous pour leur rappel de COVID-19 si au moins trois mois se sont écoulés depuis leur dernière dose. Pour prendre rendez-vous, visitez le site <https://covid-19.ontario.ca/covid-19-vaccines-ontario>.

Vous trouverez les informations les plus récentes sur les vaccins contre la COVID-19 sur le [portail des vaccins de la Province](#).

Masques

Il est rappelé aux habitants que la Ville a prolongé jusqu'au 1^{er} avril 2022 son règlement sur le port obligatoire du masque pour le visage contre la COVID-19 à Brampton.

En vertu du règlement sur l'obligation de porter un masque pour le visage contre la COVID-19, les masques non médicaux sont obligatoires dans tous les espaces publics intérieurs de Brampton. Les foulards, les bandanas, les protège-cous ou les cache-cous et les masques munis d'une valve d'expiration ne sont pas des formes acceptables de masques. Toujours en vertu du règlement, les

masques ne peuvent être enlevés que pour consommer de la nourriture ou des boissons si une personne est assise dans un endroit désigné à cette fin.

La Ville tient à remercier ses habitants de continuer à jouer leur rôle, en prenant de la distance physiquement, en pratiquant une bonne hygiène et en portant des masques pour aider à stopper la propagation de la maladie.

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement communautaire
Communication stratégique
Ville de Brampton
905 874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca